

Rapport annuel
Au 31 décembre 2025

LIBRE SELECTION MONDIALE

Fonds commun de placement de droit français
Exercice du 1^{er} au 31 décembre 2025

LIBRE SELECTION MONDIALE

FR0007441449

Rapport annuel de gestion au 31 décembre 2025

Classification : sans

Forme juridique : FCP

Indice de référence : 50 % FCI World AC 1200 Total Return EUR (dividendes nets réinvestis) + 30 % Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedge EUR + 20 % l'€ster capitalisé.

Affectation du résultat :

Le FCP ne dispose que d'une seule catégorie de parts

Le FCP ne dispose pas de compartiment

| Code Isin | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs | Souscription initiale minimale | Souscription ultérieure minimale |
|--------------|--|-------------------|--------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| FR0007441449 | Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation | Euro | Tous souscripteurs | 1.500 € | 1 part |

1. Objectif de gestion

Libre Sélection Mondiale a pour objectif de gestion d'offrir à l'investissement du public une sélection de valeurs mobilières internationales qui pourra être réalisée en titres vifs et par le biais d'actions, d'OPC et ou ETF (Trackers) de toutes catégories investies sur les mêmes marchés avec une recherche de performance à long terme sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

2. Indicateur de référence

Aucun indice existant ne reflète l'objectif de gestion du fonds. Toutefois, l'indicateur de référence le plus proche est le 50 % FCI World AC 1200 Total Return EUR (dividendes nets réinvestis) + 30 % Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedge EUR + 20 % l'€ster capitalisé.

Libre Sélection Mondiale n'est ni un OPC indiciel, ni un OPC benchmarké. Sa performance pourra, le cas échéant, s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence.

3. Stratégie d'investissement

La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire, sans a priori sur les classes d'actifs. La répartition entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations, monétaires...) variera selon l'appréciation de la société de gestion. Elle est basée sur une analyse de l'environnement économique international.

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Compte tenu de sa stratégie décrite ci-après, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans celle-ci.

Le processus de gestion combine une approche « Top down » basée sur des hypothèses de scénarios macroéconomiques et « bottom up » où la sélection s'effectue selon le libre choix et la conviction des gérants s'appuyant sur une analyse fondamentale classique approfondie de type « Stock Picking » affinée selon des critères techniques.

Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

► **Les investissements :**

Chaque position est initiée avec un potentiel important et quantifié, notamment en investissant dans des actions ayant un potentiel de croissance supérieur à la moyenne, ou une croissance stable de leurs bénéfices. Le fonds pourra aussi acheter des valeurs décotées suivant des critères de valorisation classique.

► **Les désinvestissements :**

En ce qui concerne les désinvestissements, les motivations seront fondamentales et techniques : valorisations très supérieures aux estimations des gérants, dégradation de l'environnement, affaiblissement des performances financières pouvant conduire à des déceptions.

► **Le timing :**

Le timing de chaque initiation de position est affiné par une analyse technique systématique.

Il s'agit d'un complément essentiel à l'analyse fondamentale.

Cette approche technique si elle conforte une vision macroéconomique, pourra amener les gérants à prendre des positions sur les matières premières, en fonction bien entendu des respects des engagements des prospectus. La mise en place des stratégies basées sur les matières premières se fera sur la base d'instruments financiers type ETF (Trackers) dont la commercialisation est autorisée en France (coordonnés).

- Dans le cas où le fonds utiliserait des OPC (jusqu'à 100 % maximum) ceux-ci seront sélectionnés sur la base de données quantitatives (performances, risques, corrélations) et qualitatives (taille et ancienneté des fonds, honorabilité de l'émetteur et du dépositaire). La sélection des OPC entrant dans la composition du fonds est revue trimestriellement ou à des fréquences plus rapprochées en fonction des aléas du marché. Les reportings des fonds sous-jacents sont examinés mensuellement de même que la cohérence entre les performances les plus récentes comparées tant aux indices de référence desdits fonds qu'à ceux propres à la Société de Gestion du FCP.
- La partie investie en actions et en OPC d'actions internationales (tous pays, y compris émergents) pourra évoluer entre 30 % et 100 % de l'actif net. Corrélativement, la partie investie en titres de créances et en instruments du marché monétaire, en OPC d'obligations convertibles ou de taux (obligataires sur tous types de maturités ou monétaires, y compris des OPC investis en obligations à hauts rendements) n'excédera pas 70 % de l'actif du fonds.

- Libre Sélection Mondiale pourra être exposé jusqu'à 110 % de son actif en actifs français ou internationaux (OPC inclus) par recours aux emprunts d'espèces, mais limitera à 10 % de son actif la détention de titres d'un seul émetteur.

► **Actifs utilisés**

Le portefeuille est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

L'OPCVM peut être exposé jusqu'à 100 % de son actif en direct et via des OPC et/ou ETF, sur les marchés internationaux, de titres de grandes et moyennes capitalisations et petites capitalisations conformément à l'indicateur de référence. Les investissements se feront de manière opportuniste, à la discrétion du gérant, sans contrainte de répartition sectorielle ou géographique. Le potentiel d'appréciation de la valorisation de chaque titre sera un élément déterminant pour motiver l'investissement.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

L'OPCVM peut être exposé jusqu'à 100 % de son actif net sur des titres de créances et instruments du marché monétaire, en direct et via des OPC et/ou ETF. Dans le cadre d'une gestion de trésorerie active de l'OPCVM, le gérant pourra avoir recours à des obligations, obligations convertibles, titres de créances et instruments du marché monétaire. Les émetteurs privés ou publics seront sélectionnés sur des bases quantitatives et qualitatives. Aucune contrainte n'est imposée sur la durée et la sensibilité des titres choisis.

Aucun critère relatif à la notation (ou jugé équivalent par la société de gestion) n'est imposé au gérant. Le Fonds se réserve la possibilité d'investir en titres jugés spéculatifs par la société de gestion, jusqu'à 40 % maximum de l'actif net, en privilégiant des supports d'investissement diversifiés (ETF et/ou OPC). La société de gestion mène sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement, ni ne s'appuie exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation.

Le FCP n'investira pas dans des titres subordonnés, ni dans des obligations convertibles contingentes.

Parts ou actions d'OPCVM/ FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :

Le FCP pourra investir jusqu'à 100 % de son actif dans des parts ou actions d'OPCVM français ou européens (relevant de la directive 2009/65/CE), FIA de droit français et de droit européen, y compris des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers) et fonds d'investissement de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

| | Investissement autorisé |
|---|-------------------------|
| OPCVM de droit français | X |
| OPCVM européens | X |
| FIA de droit français – Fonds d'investissement à vocation générale ouverts à des investisseurs non professionnels | X |
| FIA* européens ayant la qualité d'Organisme de placement collectif et répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier (Comofi) | X |
| Fonds d'investissement de droit étranger (hors Europe) répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Comofi, autorisés à la commercialisation en France | X |

*Investi à moins de 10 % en autres OPC

Instruments financiers à terme et dérivés :

Nature des marchés d'intervention :

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés suivants :

- Règlementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques :

Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir sont les suivants :

- Action
- Taux
- Change

Nature des interventions :

L'ensemble des opérations devront être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion. La nature des interventions sera la suivante :

- Couverture
- Exposition.

Nature des instruments utilisés :

Les instruments utilisés seront les suivants :

- Futures dont futures sur action, indices, taux, change
- Options sur actions, indices, taux, change
- Change à terme
- Swap de change, de taux.

Stratégie d'utilisation :

Les dérivés sont utilisés selon le cas :

- Pour couvrir le portefeuille de façon à réduire ou éliminer tous risques potentiels autorisés en portefeuille,
- Pour au contraire amplifier l'exposition du portefeuille à des mouvements de marché, des secteurs d'activité, des actions, des devises.

La somme de ces engagements est limitée à 100 % de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés :

Le gérant pourra investir dans des obligations convertibles de la zone euro et/ou internationale.

Le gérant pourra investir ponctuellement sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bons de souscription) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux réglementés.

Dépôts :

L'OPCVM peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion de l'OPCVM en lui permettant de gérer la trésorerie.

Emprunts d'espèces :

Dans le cas de son fonctionnement normal et dans la limite de 10 % de son actif, l'OPCVM peut se retrouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Pour gérer la trésorerie des prêts et emprunts de titres peuvent également être effectués dans les limites autorisées par la réglementation.

a. Risques associés y compris le risque de contrepartie.

Pour plus d'information concernant les risques, se référer à la rubrique « profil de risque » et « informations sur les garanties financières ».

b. Conflits d'intérêts potentiels ainsi que leur incidence sur le rendement de l'OPCVM.

Dans le cadre de ses activités, la société de gestion est amenée à passer des ordres pour le compte des portefeuilles dont elle assure la gestion. La société de gestion, afin d'améliorer les rendements et les produits financiers des portefeuilles, peut avoir recours aux opérations de emprunts/prêts de titres et de prises/mises en pensions livrées.

Cette activité d'acquisitions/cessions temporaires de titres sera assurée par des contreparties sélectionnées par la société de gestion et répondant aux critères de qualité fixés lors d'un Comité de la société de gestion. Par ailleurs, les portefeuilles pourront conclure des prises en pension notamment au titre du remplacement des garanties financières reçues en espèces. Les contreparties peuvent être des entités appartenant au groupe de la société de gestion.

c. Utilisation de ces techniques et instruments est en accord avec les meilleurs intérêts de l'OPCVM.

L'utilisation des cessions temporaires de titres aura pour objet de faire bénéficier l'OPCVM d'un rendement supplémentaire et donc de contribuer à sa performance. Par ailleurs, l'OPCVM pourra conclure des prises en pension au titre du remplacement des garanties financières en espèces et / ou des mises en pensions pour répondre aux besoins de liquidité.

d. Politique concernant les coûts/frais opérationnels directs et indirects.

Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « frais et commissions ».

e. Identité des entités auxquelles les coûts et frais directs et indirects sont payés

Voire b.

f. Revenus résultant de ces techniques, nets des coûts opérationnels directs et indirects doivent être restitués à l'OPCVM.

Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, nets des coûts opérationnels, sont restitués à l'OPCVM.

► **Contrats constituant des garanties financières :**

Dans le cadre des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le Fonds peut recevoir des actifs financiers tels que des espèces considérées comme une garantie financière (collatéral) et cela dans un but de réduction de l'exposition du risque de contrepartie. Les décotes appliquées au collatéral reçu prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les garanties financières en espèces seront réinvesties conformément à la réglementation en vigueur. Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs et/ou du type d'opérations et peuvent être des risques de contrepartie ou des risques de liquidité.

► **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de se forger sa propre opinion indépendamment de Matignon Finances, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer, notamment, de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

L'investisseur s'expose principalement aux risques suivants :

1. Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son placement n'est pas garanti et que son capital peut donc ne pas lui être intégralement restitué. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. La valeur liquidative du Fonds peut, en outre, avoir une performance négative. Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection du capital. Le capital initialement investi est notamment exposé aux aléas du marché, et peut donc ne pas être restitué. L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.
2. Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes ou pas ou peu investi au bon moment sur les marchés et les valeurs les plus performants.
3. Risque des marchés d'actions : le degré d'exposition au risque actions est compris entre 0 % et 100 % de l'actif net du fonds. Le Fonds est exposé au risque actions par l'intermédiaire d'investissements directs et/ou en instruments dérivés, et/ou par l'investissement dans des OPC et/ou ETF. Les marchés actions peuvent connaître de fortes variations, les fluctuations de cours des valeurs auxquelles le portefeuille est exposé peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative. Si les actions ou les marchés auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
4. Risque lié aux petites capitalisations : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP peut être exposé, dans la limite de 0 % à 10 % de l'actif net du Fonds, soit en direct, soit via des OPC et/ou ETF, aux valeurs de petites capitalisations. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc potentiellement plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. Pour ces raisons, ces titres peuvent présenter des risques pour les investisseurs, et notamment de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de ces marchés. La valeur liquidative du Fonds peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.
5. Risque lié aux marchés émergents : une part de l'actif du FCP pouvant être investie directement dans les pays émergents ou indirectement en fonds sous-jacents eux-mêmes investis principalement sur ces marchés, l'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement desdits marchés dont les standards peuvent s'écarter de ceux prévalant sur les grandes places internationales.
6. Risque de change : Une part de l'actif du FCP (jusqu'à 100 %) pouvant être investie en actifs libellés dans des devises différentes de l'euro, la valeur liquidative du FCP peut être affectée par une fluctuation des taux de change. Si la devise dans laquelle est libellée un actif s'apprécie, sa valeur dans l'actif du FCP augmentera. A l'inverse, une dépréciation de cette même devise entraînera une perte de valeur de l'investissement dans l'actif du FCP et une baisse de sa valeur liquidative.

7. Risque de taux : le FCP pouvant être investi en OPC obligataires, en cas de hausse des taux, la valeur des actifs investis en taux fixes peut baisser, ce qui entraînera une baisse de sa valeur liquidative. Le degré d'exposition au marché de taux est compris entre 0 % et 100 % maximum de l'actif net. Le portefeuille est sensible aux variations des taux d'intérêt dont l'évolution dépend des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur. Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et une baisse de la valeur liquidative du FCP.
8. Risque de crédit : il concerne le risque de défaut de paiement par un émetteur public ou privé, ou la baisse de sa notation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds. En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité de signature des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est pas en mesure de rembourser ou de verser à la date contractuelle les intérêts prévus, la valeur des titres dans lesquelles est investi le fonds directement ou indirectement, baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative. Ce risque peut être accru du fait d'intervention sur des titres spéculatifs.
9. Risque lié à l'investissement dans des fonds à haut rendement : le fonds est exposé en titres jugés spéculatifs par la société de gestion. L'attention des souscripteurs est appelée sur l'investissement en titres spéculatifs, dont la notation est inexistante ou basse ou qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. En conséquence, ce produit est destiné à des investisseurs suffisamment expérimentés pour pouvoir en évaluer les mérites et les risques. Ainsi, leur utilisation pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante.
10. Risque lié aux obligations convertibles : la valeur liquidative du FCP est également susceptible de connaître des variations en fonction de l'évolution de la valeur de l'option de conversion des obligations convertibles (c'est-à-dire la possibilité de convertir l'obligation en action). Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
11. Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.
12. Risque de liquidité : le fonds est exposé au risque de liquidité du fait que les marchés sur lesquels le fonds intervient directement ou indirectement peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Il existe un risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquels le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions. La valeur liquidative peut baisser lorsque le Fonds est exposé à ce risque.
13. Risque de contrepartie : Le FCP pourrait être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme de gré à gré. Ces contreparties conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles (établissement bancaire notamment), exposent potentiellement le Fonds au risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement. Ainsi, la valeur liquidative peut baisser. Les contrats portant sur ces instruments financiers peuvent être conclus avec un ou plusieurs établissements de crédit n'étant pas en mesure d'honorer leurs engagements au titre des dits instruments.
14. Risque lié aux Matières Premières : Les composants matières premières pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, autrement dit modifier la rareté

attendue de ce dernier sur le marché. Cependant les composants appartenant au même marché de matières parmi les trois principaux représentés, à savoir l'énergie, les métaux ou les produits agricoles pourront en revanche avoir entre eux des évolutions plus fortement corrélées. Une évolution défavorable de ces marchés peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

15. Risque de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement : Les risques en matière de durabilité sont définis comme des événements ou situations dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (« ESG »), qui, s'ils survenaient, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les risques en matière de durabilité qui résultent des investissements réalisés par la société de gestion peuvent survenir dans le domaine social, environnemental ou de la gouvernance.

Dans le cadre de la gestion de Libre Sélection Mondiale, eu égard à l'objectif de gestion du Fonds et à la stratégie d'investissement mise en œuvre, la société de gestion n'intègre pas la prise en compte des risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. En effet, l'objectif de gestion de l'OPC restant un objectif de gestion financière, la sélection des investissements repose sur leur performance financière qui intègre déjà une partie des risques de durabilité auxquels les émetteurs sont confrontés. La société de gestion n'intègre pas dans ses décisions d'investissement la prise en compte de tout autre critère financier ou extra-financier tels que les risques en matière de durabilité.

La société de gestion ne garantit pas que les investissements réalisés par le Fonds ne sont pas soumis à des risques en matière de durabilité dans une quelconque mesure.

Si de tels risques en matière de durabilité survenaient pour un investissement, ils pourraient ainsi avoir une incidence négative sur la performance financière de l'investissement concerné et, par conséquent, sur la performance du portefeuille du Fonds dans son ensemble et sur le rendement financier pour les investisseurs.

4. Commentaire de gestion :

A - Contexte économique et financier :

L'année 2025 s'est achevée dans un environnement international particulièrement complexe, marqué par une situation géopolitique toujours très tendue, des échanges commerciaux perturbés par la hausse des droits de douane et une intensification de la compétition technologique, notamment dans le domaine de l'Intelligence Artificielle où les Etats-Unis et la Chine sont engagés dans une lutte effrénée au leadership mondial.

Dans cet environnement incertain, les marchés actions ont paradoxalement bien résisté au dernier trimestre (+2,5% pour le Stoxx 600 Europe) en prolongeant la tendance haussière amorcée début août. Les principaux indices affichent au 31 décembre des performances (en euros) globalement satisfaisantes (MSCI World +6,77% - S&P 500 +3,95% - Euro Stoxx 50 +18,3% - Dax 40 +23% - FTSE 100 +21,5%), même si le CAC 40, par rapport à ses pairs européens, enregistre un certain retard (+10,4%) imputable au poids du Luxe dans l'indice, toujours pénalisé par le ralentissement de la croissance en Chine, et à la situation budgétaire française.

Une fois n'est pas coutume, les actions européennes, portées par l'avancée des pourparlers de paix en Ukraine, des politiques budgétaires volontaristes (notamment dans le secteur de l'armement) et une politique monétaire accommodante, ont légèrement surperformé les actions américaines, ces dernières restant quelque peu « groggy » après le regain de volatilité du mois de novembre dû aux craintes sur les valorisations du secteur technologique. Une évolution encourageante qui peut également s'expliquer par les valorisations raisonnables des actions européennes, nettement plus attractives que celles des actions américaines (14,2x les bénéfices 2026 estimés sur l'Euro Stoxx 50 contre 22x les bénéfices estimés sur le S&P 500).

Les actions américaines ont-elles pour autant épuisé leur potentiel de hausse ? Probablement pas car la bonne tenue des marchés actions en 2025 a été en grande partie alimentée par la vigueur de la croissance américaine. Ressortie au 3ème trimestre à +4,3% en rythme annualisé, celle-ci devrait être en mesure de se prolonger au 4ème trimestre, comme en témoignent les chiffres publiés durant les fêtes de fin d'année, ainsi que les investissements des entreprises maintenus à des niveaux très élevés, notamment dans le domaine de l'Intelligence Artificielle.

Concernant le segment obligataire, les dernières déclarations de Jérôme Powell ont calmé les ardeurs des investisseurs en matière de baisse des taux. Après avoir annoncé début décembre une baisse de 0,25% de son taux directeur, le Président de la Fed s'est volontairement montré très prudent quant à de possibles futures baisses des taux, considérant que le niveau actuel des taux directeurs (situés aujourd'hui entre 3,5% et 3,75%) était suffisamment restrictif pour lutter contre les pressions inflationnistes qui restent à ce stade maîtrisé. Une position qui, si la croissance américaine devait s'avérer cette année aussi vigoureuse que l'an dernier (scénario probable compte tenu des baisses d'impôts à venir et de l'importance des investissements projetés dans le secteur technologique), pourrait amener la Fed à clôturer son cycle d'assouplissement monétaire.

Lest but not least, l'envolée de l'or – mais aussi d'autres métaux précieux - mérite d'être soulignée. Avec une hausse du prix de l'once de +64% en dollars l'an dernier, soit une hausse de +91% en deux ans, l'or a plus que jamais retrouvé son statut d'actif refuge face au risque géopolitique, à l'affaiblissement

du dollar et des politiques budgétaires expansionnistes génératrices d'inflation. Une combinaison de facteurs favorables qui devrait probablement perdurer en 2026 et amener l'or à franchir de nouveaux records.

B - Investissements et Arbitrages :

Libre Sélection Mondiale ressort en hausse de 10,84%. Son indice de référence est en hausse également de 5,21% sur la période.

L'année 2025 aura été marquée par la résurgence de conflits de deux natures. D'une part, des conflits militaires, thème récurrent depuis 2024, avec une intensification et une contagion plus marquée à l'échelle mondiale. D'autre part, des tensions commerciales, illustrées par l'annonce de droits de douane réciproques à l'occasion du *Liberation Day* par Donald Trump.

En toile de fond, un troisième conflit, moins visible mais tout aussi stratégique, se poursuit : celui de l'hégémonie technologique entre les États-Unis et la Chine. La course à l'intelligence artificielle en est l'illustration la plus marquante, l'émergence de DeepSeek ayant conduit les États-Unis à durcir leur position sur l'écosystème des semi-conducteurs, tandis que la Chine a répliqué via des mesures touchant les terres rares.

Malgré ce contexte d'incertitude élevé, les marchés actions ont affiché de très bonnes performances.

Notre poche action est la plus grosse contribution positive à la performance du fonds sur l'année. L'allocation au sein de cette poche qui affiche la meilleure performance provient de notre exposition aux valeurs industrielles, la défense étant le secteur le plus dynamique à l'image de Rheinmetall, Thales, Leonardo et Dassault aviation. Nous avons allégé les positions en Rheinmetall, Thales ainsi que Dassault Aviation. Airbus performe bien également, porté par l'amélioration de sa chaîne logistique.

La technologie autre position structurelle de notre portefeuille constitue notre deuxième meilleur contributeur sur l'année.

Notre poche action a évolué à la hausse au cours de l'année, commençant à 53%, avec un point le plus bas début avril à 42% pour ensuite remonter et finir graduellement l'année à 67%.

Notre exposition aux actions a constitué notre principale contribution positive sur la période. Parmi nos titres vifs, les principaux contributeurs se trouvent majoritairement en Amérique du Nord, mais également en Chine. Les Magnificent 7 affichent de solides performances. Parmi nos titres chinois, les fabricants de voitures électriques Geely et BYD enregistrent des hausses respectives de 72,53 % et 24,35 %, grâce à leurs gains de parts de marché au détriment des OEM européens et américains.

Après un rebond boursier en septembre, dû aux décisions politiques visant à agir de manière accommodante sur les taux à court terme et à renforcer l'aide au secteur immobilier, le marché chinois s'est stabilisé. Nous avons conservé l'ensemble de nos positions et introduit un nouveau titre : JD.com.

En Europe, les principaux titres qui tirent leur épingle du jeu sont Rheinmetall dans la défense, EssilorLuxottica dans la santé et Airbus. Néanmoins, plusieurs détracteurs de performance sont également européens : les valeurs liées à la transition énergétique, comme Vestas ou Kempower, ont connu de fortes déconvenues boursières.

Notre exposition aux actions a progressivement augmenté au cours du second semestre, atteignant un pic de 74 % de l'actif net en novembre, avant de retomber graduellement à 55 % en moyenne sur le dernier mois de l'année.

Parmi les principaux mouvements de la seconde partie de l'année, on note la sortie de Mercadolibre, Micron Technology, Coupang, ainsi que McPhy Energy, au profit de Valeo et Dassault Aviation.

Concernant nos positions dans les fonds externes, nous avons soldé nos participations dans le fonds petites et moyennes capitalisations Full Goal China, le fonds Japon, ainsi que deux fonds thématiques : Regnan Sustainable Water & Waste et Pictet Biotechnologie, après des performances honorables. Ces capitaux ont été réalloués en Amérique du Nord et sur les petites et moyennes entreprises américaines, via l'achat d'un ETF Russell 2000.

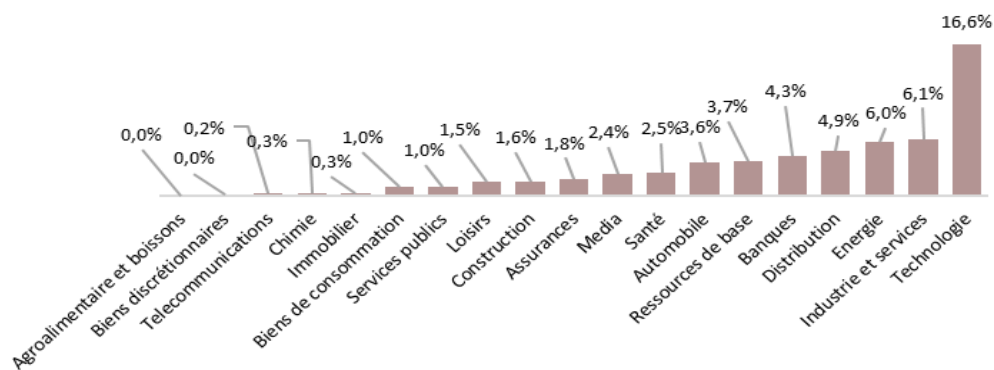
Nous maintenons notre position dans notre fonds spécialisé dans le solaire, malgré des performances boursières décevantes. Bien que certaines sociétés aient publié des résultats en deçà des attentes, toutes ont subi une correction de leurs multiples de valorisation.

Concernant nos autres positions (taux, crédit et gestion alternative), aucun mouvement majeur n'a été effectué au cours de la seconde partie de l'année.

Principales positions de l'OPCVM

Au 31 décembre 2025, les cinq premières positions actions du fonds sont (en % de l'actif net) :

| Instrument financier | Actif Net |
|----------------------|-----------|
| BANK OF AMERICA | 2,4% |
| ALPHABET | 2,3% |
| BARRICK GOLD | 2,2% |
| MICROSOFT | 2,1% |
| ASTRAZENECA | 2,0% |



Dans l'ensemble du fonds, les expositions nettes en devises représentent, 42,7% en USD, 42,6% en EUR, 5,6% en HKD, 4,1% en GBP, 3,8% en JPY, 0,6% en DKK, 0,6%.

5. Evénements au cours de la période

A compter du 30/09/2025, le prospectus du fonds « LIBRE SELECTION MONDIALE » dont le code ISIN est FR0007441449, a évolué de la manière suivante :

- Modification du benchmark :

Avant cette date : 50 % MSCI World Total Return EUR (dividendes nets réinvestis) + 30 % JPM Global Bond index TR EUR (coupons nets réinvestis) + 20% €ster capitalisé

Depuis le 30/09/2025 : 50 % FCI World AC 1200 Total Return EUR (dividendes nets réinvestis) +30 % Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedge EUR + 20% €ster capitalisé.

6. Instruments gérés par la société de gestion et détenus par le fonds

- Aucun.

7. Techniques de gestion efficace du portefeuille

Le fonds n'a pas mis en place de techniques de gestion efficaces (opérations et cessions temporaires de titres) sur l'exercice.

8. Procédure de sélection et suivi des intermédiaires

La sélection et l'évaluation des intermédiaires en charge de l'exécution des ordres est encadrée par une procédure interne. Toute entrée en relation est décidée en comité.

L'évaluation annuelle est multicritères.

9. Instruments émis par la société de gestion

- Néant.

10. Règlement SFDR et taxonomie

Article 6 (SFDR) :

Le fonds n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Règlement UE (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie" :

Les investissements sous-jacents ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

11. Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Matignon Finances : www.matignonfinances.com dans la rubrique « Informations Règlementaires ».

12. Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global est calculé selon la méthode de calcul de l'engagement.

13. Politique de la SGP en matière de droits de vote

Les informations concernant la politique de vote et le rapport d'application de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

14. Rémunérations

- Eléments qualitatifs

La politique de rémunération mise en place au sein de Matignon Finances prend en compte les dispositions issues de la Directive OPCVM V et de la directive AIFM. Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques.

Conforme à l'intérêt des porteurs de parts, elle n'encourage pas une prise de risque incompatible avec le profil de risque, le règlement et les documents constitutifs de l'OPC.

La politique de rémunération prévoit un système de rémunération structuré avec une composante fixe suffisamment élevée pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise, et d'une rémunération variable, qui la complète de manière équilibrée.

La rémunération variable repose sur des critères d'acquisition qualitatifs et quantitatifs et-le cas échéant- managériaux, précisément fixés et préalablement portés à la connaissance des collaborateurs concernés. En termes d'objectifs, ils sont discutés avec le collaborateur, atteignables et réalistes.

La société de gestion a établi une liste de personnes dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de la société de gestion, ainsi que des modes de rémunération variables susceptibles d'augmenter le niveau d'exposition aux risques de la société (les preneurs de risque). Les membres de l'organe exécutif sont également concernés.

Pour ces professionnels, il est prévu en cas de rémunération variable supérieure ou égale à 200 K€ :

- Qu'une fraction de celle-ci (50%) soit versée en parts d'OPC,
- Qu'une fraction de celle-ci (50%) soit différée sur plusieurs années.
- D'interdire aux personnes concernées de recourir à des stratégies individuelles, de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilité, qui limiteraient la portée des dispositions d'alignement sur les risques contenus dans leurs dispositifs de rémunération.

MATIGNON FINANCES tient annuellement un comité des rémunérations composés des associés dirigeants. Le rôle de ce comité est de :

- Définir puis tenir à jour la politique de rémunération interne,
- S'assurer que la politique est compatible avec la stratégie économique de la SGP et qu'elle n'est pas source de conflits d'intérêts,
- S'assurer de la mise en œuvre de la politique,
- Le cas échéant décide des dates de versements des montants variables échelonnés,
- Définir l'enveloppe de rémunération variable pour l'exercice écoulé ainsi que les montants individuels de rémunération qui seront versés à chacun.

L'application de la politique de rémunération au titre de l'année N-1 fait l'objet d'un compte rendu écrit.

Le réexamen annuel de la politique de rémunération prévu au 3° et 4° du I de l'article 314-85-2 du règlement général de l'AMF a fait apparaître une modification dans la politique de rémunération, afin d'y insérer le respect de la politique d'investissement ESG par les gérants de la Gestion Privée et de la Gestion Collective.

- Eléments quantitatifs

| | Montant total en € Rémunérations fixes | Nombre de bénéficiaires | Montant total en € Rémunérations variables | Nombre de bénéficiaires |
|--|---|----------------------------|--|----------------------------|
| Ensemble du personnel | 3 209 130 | 27* | 1 244 630 | 19 |
| Personnel identifié comme « Preneurs de risque » | 2 542 345 | 11 | 1 177 682 | 11 |

* y compris stagiaires

15. Suivi de la liquidité

Toutes les positions détenues par l'OPCVM sont des titres de grandes, moyennes et petites capitalisations, des ETF ou des OPC, dans la limite autorisée, à liquidité quotidienne.

16. Reporting SFTR

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR : l'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

LIBRE SELECTION MONDIALE

Fonds Commun de Placement

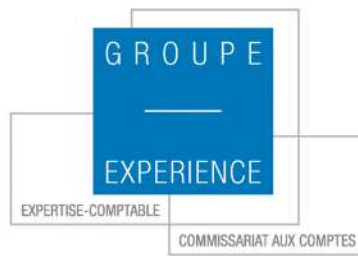
Société de Gestion :

MATIGNON FINANCES

43-45, avenue Kléber
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025



LIBRE SELECTION MONDIALE

Fonds commun de placement

43-45, avenue Kléber
75116 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP LIBRE SELECTION MONDIALE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) LIBRE SELECTION MONDIALE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

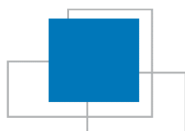
Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies



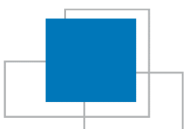
significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

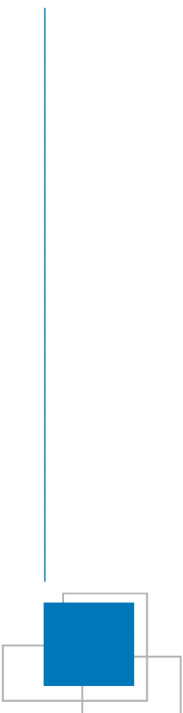


- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 27 février 2026



Le commissaire aux comptes
GROUPE EXPERIENCE SAS
Arnaud RUDOWSKI



LIBRE SELECTION MONDIALE

COMPTES ANNUELS
31/12/2025

| Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|----------------------|----------------------|
| Immobilisations corporelles nettes | 0,00 | 0,00 |
| Titres financiers | | |
| Actions et valeurs assimilées (A) | 6 878 472,56 | 5 823 063,01 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 6 878 472,56 | 5 823 063,01 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations convertibles en actions (B) | 0,00 | 0,00 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | 0,00 | 0,00 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances (D) | 0,00 | 0,00 |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 5 380 830,82 | 5 201 615,68 |
| OPCVM | 5 107 568,54 | 5 201 615,68 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | 273 262,28 | 0,00 |
| Autres OPC et fonds d'investissements | 0,00 | 0,00 |
| Dépôts (F) | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme (G) | 208 783,19 | 81 441,77 |
| Opérations temporaires sur titres (H) | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | 0,00 | 0,00 |
| Titres financiers empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres financiers donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Prêts (I) (*) | 0,00 | 0,00 |
| Autres actifs éligibles (J) | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 12 468 086,57 | 11 106 120,46 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 32 035,42 | 112 455,96 |
| Comptes financiers | 882 013,04 | 1 054 923,87 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II | 914 048,46 | 1 167 379,83 |
| Total de l'actif I+II | 13 382 135,03 | 12 273 500,29 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|----------------------|----------------------|
| Capitaux propres : | | |
| Capital | 12 041 702,44 | 11 701 532,71 |
| Report à nouveau sur revenu net | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice | 1 304 354,88 | 519 385,42 |
| Capitaux propres I | 13 346 057,32 | 12 220 918,13 |
| Passifs de financement II (*) | 0,00 | 0,00 |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | 13 346 057,32 | 12 220 918,13 |
| Passifs éligibles : | | |
| Instruments financiers (A) | 0,00 | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres financiers | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme (B) | 11 588,61 | 30 580,05 |
| Emprunts (C) (*) | 0,00 | 0,00 |
| Autres passifs éligibles (D) | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D) | 11 588,61 | 30 580,05 |
| Autres passifs : | | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 24 489,10 | 22 002,11 |
| Concours bancaires | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total autres passifs IV | 24 489,10 | 22 002,11 |
| Total Passifs : I+II+III+IV | 13 382 135,03 | 12 273 500,29 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|--------------------|--------------------|
| Revenus financiers nets | | |
| Produits sur opérations financières : | | |
| Produits sur actions | 112 531,96 | 97 724,17 |
| Produits sur obligations | 9 998,10 | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur parts d'OPC | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur prêts et créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 2 965,72 | 24 796,18 |
| Sous-total produits sur opérations financières | 125 495,78 | 122 520,35 |
| Charges sur opérations financières : | | |
| Charges sur opérations financières | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur emprunts | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur passifs de financement | 0,00 | 0,00 |
| Autres charges financières | -879,19 | -468,43 |
| Sous-total charges sur opérations financières | -879,19 | -468,43 |
| Total revenus financiers nets (A) | 124 616,59 | 122 051,92 |
| Autres produits : | | |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | 0,00 | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits | 0,00 | 0,00 |
| Autres charges : | | |
| Frais de gestion de la société de gestion | -243 101,91 | -284 599,44 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | 0,00 | 0,00 |
| Impôts et taxes | 0,00 | 0,00 |
| Autres charges | 0,00 | -601,22 |
| Sous-total autres produits et autres charges (B) | -243 101,91 | -285 200,66 |
| Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B) | -118 485,32 | -163 148,74 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | -3 533,92 | 21 825,87 |
| Sous-total revenus nets I = (C+D) | -122 019,24 | -141 322,87 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | | |
| Plus ou moins-values réalisées | 804 113,55 | 491 774,11 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | -19 516,48 | -48 112,06 |
| Frais de recherche | 0,00 | 0,00 |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | 0,00 | 0,00 |
| Indemnités d'assurance perçues | 0,00 | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E) | 784 597,07 | 443 662,05 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) | 25 454,39 | -45 515,72 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F) | 810 051,46 | 398 146,33 |

| Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|---------------------|-------------------|
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | | |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | 598 363,35 | 296 996,19 |
| Écarts de change sur les comptes financiers en devises | -46 781,33 | 15 837,03 |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | 0,00 | 0,00 |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G) | 551 582,02 | 312 833,22 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H) | 64 740,64 | -50 271,26 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H) | 616 322,66 | 262 561,96 |
| Acomptes : | | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | 0,00 | 0,00 |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | 0,00 | 0,00 |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K) | 0,00 | 0,00 |
| Impôt sur le résultat V (*) | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 1 304 354,88 | 519 385,42 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Libre Sélection Mondiale a pour objectif de gestion d'offrir à l'investissement du public une sélection de valeurs mobilières internationales qui pourra être réalisée en titres vifs et par le biais d'actions, d'OPC et ou ETF (Trackers) de toutes catégories investies sur les mêmes marchés avec une recherche de performance à long terme sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

| | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 | 31/12/2024 | 31/12/2025 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Actif net en EUR | 20 469 466,59 | 16 683 774,13 | 17 858 329,70 | 12 220 918,13 | 13 346 057,32 |
| Nombre de titres | 410 504 | 382 110 | 387 954 | 254 192 | 250 466 |
| Valeur liquidative unitaire | 49,86 | 43,66 | 46,03 | 48,07 | 53,28 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 4,42 | 2,10 | -0,07 | 1,56 | 3,23 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -0,70 | -0,53 | -0,45 | -0,55 | -0,48 |

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la société de gestion ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant plus de 20 % dans d'autres placements collectifs de droit français ou de droit européen ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, RTO, impôts de bourse, ...).

Pour de plus amples précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clé pour l'Investisseur (DICI).

| Frais facturés à l'OPCVM | Assiette | Taux barème |
|--|------------------------------------|---|
| Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion | Actif net du FCP | 2 % TTC Taux maximum prélevé prorata temporis |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | 3 % TTC, taux maximum* |
| Commission de mouvement perçue par la société de gestion | Prélèvement sur chaque transaction | - Titres vifs (bourse France et bourse étrangère) : 0,36 % TTC, par opération d'achat ou de vente. - OPC (non monétaires) et ETF : 37 euros TTC par souscription ou rachat de parts. - OPC monétaires : 0 euro. |
| Commission de surperformance | Actif net du FCP | 20 % TTC de la surperformance du fonds par rapport à l'indice composite : 50% FCI World AC 1200 Total Return EUR (dividendes nets réinvestis) + 30% Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Valeur Hedge Eur + 20% €ster capitalisé. En cas de surperformance du fonds par rapport à son indice de référence et, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence. Toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles sur les 5 derniers exercices (cf. méthodologie décrite dans le paragraphe « Méthode de calcul de la commission de surperformance »). |

* Frais de gestion maximum des OPC sous-jacents : les frais de gestion indirects du FCP liés à ses investissements dans d'autres OPC ne représenteront pas en moyenne pondérée par les positions sur les sous-jacents plus de 3 % par an. Toutes rétrocessions de frais de gestion reçues au titre des OPC sous-jacents sont reversées au FCP.

Commission de surperformance :

La société de gestion, recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du fonds sera supérieure à celle de l'indice de référence, qu'il ait enregistré une performance positive ou négative. La commission de surperformance, est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme l'actif évalué selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.

L'actif de référence représente l'actif du fonds retraité des montants de souscriptions/rachats à chaque valorisation, et valorisé selon la performance de l'indice de référence retenu.

L'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'indice composite : 50% FCI World AC 1200 Total Return EUR (dividendes nets réinvestis) + 30% Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Valeur Hedge Eur + 20% €ster capitalisé.

La période de référence de la performance correspond :

- pour la première période de référence : du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022 ;
- pour les périodes suivantes : de la dernière valeur liquidative du mois de décembre de l'année à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de l'année suivante.

Fréquence de prélèvement : la commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de référence. En aucun cas la période de référence du fonds ne peut inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

- Pendant la période de référence :
 - Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.
 - Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance hebdomadaire du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures. En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.
- A la fin de la période de référence :
 - Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la société de gestion.
 - Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote-part acquise à la société de gestion lors de rachats durant la période de référence). La période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|-------------------------------|-------------------------------------|--|
| Part LIBRE SELECTION MONDIALE | Capitalisation | Capitalisation |

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|----------------------|----------------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 12 220 918,13 | 17 858 329,70 |
| Flux de l'exercice : | | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 2 232 505,18 | 43 261,75 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -2 325 059,76 | -6 274 019,85 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | -118 485,32 | -163 148,74 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | 784 597,07 | 443 662,05 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation | 551 582,02 | 312 833,22 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes | 0,00 | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | 0,00 | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 | 0,00 |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 13 346 057,32 | 12 220 918,13 |

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

| | En parts | En montant |
|---|----------|---------------|
| Parts souscrites durant l'exercice | 41 938 | 2 232 505,18 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -45 664 | -2 325 059,76 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -3 726 | -92 554,58 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 250 466 | |

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

| | En montant |
|---|------------|
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part Code ISIN | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées | Devise de la part | Actif net par part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|---|---------------------------------|---|----------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| LIBRE SELECTION MONDIALE FR0007441449 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 13 346 057,32 | 250 466 | 53,28 |

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions significatives par pays | | | | |
|--|-------------------|---|------------------------|-------------------------|---------------------------|------------------------------|
| | | Pays 1 ETATS-UNIS +/- | Pays 2 CHINE +/- | Pays 3 FRANCE +/- | Pays 4 PAYS-BAS +/- | Pays 5 ROYAUME-UNI +/- |
| | | | | | | |
| Actif | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 6 878,47 | 2 728,97 | 1 032,03 | 790,28 | 464,44 | 369,02 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | |
| Futures | 799,21 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Options | -1 211,70 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Swaps | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Total | 6 465,98 | | | | | |

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|-----------------------------------|-------------------|--|-------------|-------------|------------------------------------|-------------|
| | | <= 1 an | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6 | 0,6<X<=1 |
| Total | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions par type de taux | | | |
|--|-----------------------|--|---------------------------------------|------------------------|---|
| | | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 882,01 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 882,01 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | NA | 892,87 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 892,87 | 0,00 | 0,00 | 882,01 |

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR | [0 - 3 mois] |]3 - 6 mois] |]6 - 12 mois] |]1 - 3 ans] |]3 - 5 ans] |]5 - 10 ans] | >10 ans] |
|--|---------------|--------------|---------------|-------------|-------------|---------------|-------------|
| | (*) | (*) | (*) | (*) | (*) | (*) | (*) |
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 882,01 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | |
| Futures | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 892,87 | 0,00 |
| Options | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 882,01 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 892,87 | 0,00 |

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR | Devise 1 | Devise 2 | Devise 3 | Devise 4 | Devise N |
|--|-----------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| | USD | HKD | GBP | JPY | Autres devises |
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 3 778,10 | 730,96 | 369,02 | 0,00 | 276,82 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 24,64 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 120,23 | 151,31 | 0,00 | 255,37 | 0,00 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Devises à recevoir | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Devises à livrer | -2 169,18 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Futures options swaps | 159,96 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 1 913,75 | 882,27 | 369,02 | 255,37 | 276,82 |

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers EUR | Invest. Grade | Non Invest. Grade | Non notés |
|--|---------------|-------------------|-------------|
| | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | |
| Obligations convertibles en actions | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Solde net | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR) | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|--|--|--|
| Opérations figurant à l'actif du bilan | | |
| Dépôts | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| CACEIS BANK LUXEMBOURG | 3,83 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | | |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | | |
| Titres financiers empruntés | | |
| Titres reçus en garantie | | |
| Titres financiers donnés en pension | | |
| Créances | | |
| Collatéral espèces | | |
| Dépôt de garantie espèces versé | | |
| Opérations figurant au passif du bilan | | |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| Dettes | | |
| Collatéral espèces | | |

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination de l'OPC | Société de gestion | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|--------------|--|--|---|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| LU1390062831 | Lyxor US\$ 10Y Inflation Expectations UCITS ETF - C-USD | Amundi Asset Management | Fonds / Fixed income arbitrage | Luxembourg | EUR | 437 589,76 |
| LU0832435464 | Lyxor S&P 500 VIX Futures Enhanced Roll UCITS ETF - C-EUR | Amundi Asset Management | Fonds / Managed futures and currency | Luxembourg | EUR | 136 975,16 |
| LU1390062245 | Lyxor EUR 2-10Y Inflation Expectations UCITS ETF - C-EUR | Amundi Asset Management | Fonds / Obligations | Luxembourg | EUR | 267 973,00 |
| LU0319686829 | AMUNDI FUNDS VOLATILITY WORLD I USD C | AMUNDI LUXEMBOURG SA | Index arbitrage | Luxembourg | USD | 364 434,48 |
| DE0006289309 | iShares EURO STOXX Banks 30-15 UCITS ETF (DE) | BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEUTSCHL AG | Fonds / Actions | Allemagne | EUR | 136 360,28 |
| FR0000984254 | CM-AM SICAV - CM-AM Dollar Cash IC | CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT | Fonds / Monétaire | France | USD | 1 002 168,68 |
| FR0000009987 | Union Plus IC | CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT | Fonds / Monétaire | France | EUR | 622 889,97 |
| IE00BF16M727 | First Trust Nasdaq Cybersecurity UCITS ETF Class A USD Accum | FIRST TRUST GLOBAL PORTFOLIOS MANAGEMENT | Fonds / Actions | Irlande | USD | 219 257,00 |
| IE00BM8QRZ79 | Invesco Solar Energy UCITS ETF | INVESCO INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED | Fonds / Actions | Irlande | EUR | 524 323,64 |
| LU1070052342 | ALQUITY SICAV - ALQUITY INDIAN SUBCONTINENT FUND Y EUR | LIMESTONE PLATFORM AS | Fonds / Actions | Luxembourg | EUR | 150 006,36 |
| IE000RCTPVA2 | AMUNDI CFM CUMULUS FUND - CLASS EB EUR | LYXOR INTERNATIONAL | Fonds / Diversifiés | Irlande | EUR | 273 262,28 |
| FR0014008NM5 | OFI FINANCIAL INVESTMENT SICAV ENERGY STRATEGIC METALS I CAP | OFI INVEST PROVISoire | Commodities | France | EUR | 583 670,99 |
| FR0000097495 | Ofi Invest Oblig International | OFI INVEST PROVISoire | Fonds / Obligations | France | EUR | 328 575,24 |
| FR0014006JL9 | SAM CLOUD REVOLUTION PLEIADE PART I | SUNNY Asset Management | Fonds / Diversifiés | France | EUR | 333 343,98 |
| Total | | | | | | 5 380 830,82 |

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

| | Nature de débit/crédit | 31/12/2025 |
|---|----------------------------------|------------------|
| Créances | | |
| | Dépôts de garantie en espèces | 30 542,15 |
| | Coupons et dividendes en espèces | 1 493,27 |
| Total des créances | | 32 035,42 |
| Dettes | | |
| | Frais de gestion fixe | 24 049,31 |
| | Frais de gestion variable | 439,79 |
| Total des dettes | | 24 489,10 |
| Total des créances et des dettes | | 7 546,32 |

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

| | 31/12/2025 |
|--|------------|
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 243 101,91 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 2,00 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit) | 31/12/2025 |
|---|-------------|
| Garanties reçues | 0,00 |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |
| Garanties données | 0,00 |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | 0,00 |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | 0,00 |
| Autres engagements hors bilan | 0,00 |
| Total | 0,00 |

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 31/12/2025 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 31/12/2025 |
|-----------------------------------|-----------|---------|-------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 0,00 |

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|--------------------|--------------------|
| Revenus nets | -122 019,24 | -141 322,87 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter | -122 019,24 | -141 322,87 |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | -122 019,24 | -141 322,87 |

Part LIBRE SELECTION MONDIALE

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|--------------------|--------------------|
| Revenus nets | -122 019,24 | -141 322,87 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | -122 019,24 | -141 322,87 |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | -122 019,24 | -141 322,87 |
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -122 019,24 | -141 322,87 |
| Total | -122 019,24 | -141 322,87 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt totaux | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt unitaires | 0,00 | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | 0,00 | 0,00 |

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|-------------------|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 810 051,46 | 398 146,33 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter | 810 051,46 | 398 146,33 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 810 051,46 | 398 146,33 |

Part LIBRE SELECTION MONDIALE

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|-------------------|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 810 051,46 | 398 146,33 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 810 051,46 | 398 146,33 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 810 051,46 | 398 146,33 |
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 810 051,46 | 398 146,33 |
| Total | 810 051,46 | 398 146,33 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 | 0,00 |

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|---------------------|--------------|
| ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | | 6 878 472,56 | 51,54 |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 6 878 472,56 | 51,54 |
| Assurance | | | 218 764,99 | 1,64 |
| PING AN INSURANCE-ADR | USD | 15 326 | 218 764,99 | 1,64 |
| Automobiles | | | 336 827,86 | 2,52 |
| BYD CO LTD-H | HKD | 9 900 | 103 160,11 | 0,77 |
| GEELY AUTOMOBILE HOLDINGS LT | HKD | 66 000 | 129 107,91 | 0,97 |
| RENAULT SA | EUR | 2 952 | 104 559,84 | 0,78 |
| Banques commerciales | | | 327 504,88 | 2,45 |
| BANK OF AMERICA CORP | USD | 7 000 | 327 504,88 | 2,45 |
| Conglomérats industriels | | | 68 684,00 | 0,51 |
| RHEINMETALL AG | EUR | 44 | 68 684,00 | 0,51 |
| Divertissement | | | 74 095,25 | 0,56 |
| NETFLIX INC | USD | 929 | 74 095,25 | 0,56 |
| Equipement et services pour l'énergie | | | 246 286,15 | 1,85 |
| SCHLUMBERGER LTD | USD | 4 857 | 158 573,32 | 1,19 |
| VESTAS WIND SYSTEMS A/S | DKK | 3 778 | 87 712,83 | 0,66 |
| Equipements électriques | | | 46 838,07 | 0,35 |
| CERES POWER HOLDINGS PLC | GBP | 11 651 | 28 404,22 | 0,21 |
| PLUG POWER INC | USD | 11 000 | 18 433,85 | 0,14 |
| Grands magasins et autres | | | 431 972,35 | 3,24 |
| ALIBABA GROUP HOLDING LTD | HKD | 18 943 | 295 619,35 | 2,22 |
| PROSUS NV | EUR | 2 580 | 136 353,00 | 1,02 |
| Hôtels, restaurants et loisirs | | | 211 407,34 | 1,58 |
| TRIP.COM GROUP LTD-ADR | USD | 3 456 | 211 407,34 | 1,58 |
| Industrie aérospatiale et défense | | | 274 179,12 | 2,05 |
| AIRBUS SE | EUR | 762 | 151 180,80 | 1,13 |
| LEONARDO SPA | EUR | 2 502 | 122 998,32 | 0,92 |
| Logiciels | | | 446 977,27 | 3,35 |
| MICROSOFT CORP | USD | 523 | 215 160,72 | 1,61 |
| VINCI SA | EUR | 1 931 | 231 816,55 | 1,74 |
| Marchés de capitaux | | | 103 494,37 | 0,78 |
| COINBASE GLOBAL INC -CLASS A | USD | 538 | 103 494,37 | 0,78 |
| Matériaux de construction | | | 185 253,77 | 1,39 |
| CRH PLC | USD | 1 745 | 185 253,77 | 1,39 |
| Médias et services interactifs | | | 614 309,86 | 4,60 |
| ALPHABET INC-CL A | USD | 1 070 | 284 895,22 | 2,13 |
| BAIDU INC-CLASS A | HKD | 14 131 | 203 074,10 | 1,52 |
| META PLATFORMS INC-CLASS A | USD | 225 | 126 340,54 | 0,95 |
| Métaux et minerais | | | 610 910,48 | 4,58 |
| BARRICK MINING CORP | USD | 9 081 | 336 417,73 | 2,52 |

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|---------------------|--------------|
| DASSAULT AVIATION SA | EUR | 579 | 158 530,20 | 1,19 |
| FREEPORT-MCMORAN INC | USD | 2 684 | 115 962,55 | 0,87 |
| Ordinateurs et périphériques | | | 69 378,29 | 0,52 |
| APPLE INC | USD | 300 | 69 378,29 | 0,52 |
| Outils et services appliqués aux sciences biologiques | | | 118 955,47 | 0,89 |
| LONZA GROUP NOM. | CHF | 206 | 118 955,47 | 0,89 |
| Produits de soins personnels | | | 115 805,73 | 0,87 |
| ESTEE LAUDER COMPANIES-CL A | USD | 1 300 | 115 805,73 | 0,87 |
| Produits pharmaceutiques | | | 410 768,82 | 3,08 |
| ASTRAZENECA PLC | GBP | 2 156 | 340 612,80 | 2,55 |
| NOVO NORDISK A/S-B | DKK | 1 611 | 70 156,02 | 0,53 |
| Produits pour l'industrie du bâtiment | | | 136 353,28 | 1,02 |
| COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN | EUR | 1 568 | 136 353,28 | 1,02 |
| Semi-conducteurs et équipements pour fabrication | | | 963 275,75 | 7,22 |
| ADVANCED MICRO DEVICES | USD | 971 | 176 894,62 | 1,33 |
| ASML HOLDING NV | EUR | 192 | 176 908,80 | 1,33 |
| FIRST SOLAR INC | USD | 598 | 132 886,63 | 1,00 |
| INFINEON TECHNOLOGIES | EUR | 7 346 | 277 164,58 | 2,07 |
| NVIDIA CORP | USD | 1 257 | 199 421,12 | 1,49 |
| Services aux entreprises | | | 106 532,40 | 0,80 |
| WASTE MANAGEMENT INC | USD | 570 | 106 532,40 | 0,80 |
| Services de télécommunication mobile | | | 144 976,17 | 1,09 |
| WALT DISNEY CO/THE | USD | 1 498 | 144 976,17 | 1,09 |
| Services liés aux technologies de l'information | | | 443 703,86 | 3,32 |
| JD.COM INC-ADR | USD | 3 985 | 97 289,79 | 0,73 |
| THALES | EUR | 692 | 159 021,60 | 1,19 |
| UBER TECHNOLOGIES INC | USD | 2 696 | 187 392,47 | 1,40 |
| Vente par correspondance | | | 171 217,03 | 1,28 |
| AMAZON.COM INC | USD | 872 | 171 217,03 | 1,28 |
| TITRES D'OPC | | | 5 380 830,82 | 40,32 |
| OPCVM | | | 5 107 568,54 | 38,27 |
| Gestion collective | | | 5 107 568,54 | 38,27 |
| ALQUITY SICAV - ALQUITY INDIAN SUBCONTINENT FUND Y EUR | EUR | 984,94 | 150 006,36 | 1,12 |
| AMUNDI FUNDS VOLATILITY WORLD I USD C | USD | 327,33 | 364 434,48 | 2,73 |
| CM-AM SICAV - CM-AM Dollar Cash IC | USD | 526,306 | 1 002 168,68 | 7,51 |
| First Trust Nasdaq Cybersecurity UCITS ETF Class A USD Accum | USD | 5 772 | 219 257,00 | 1,64 |
| Invesco Solar Energy UCITS ETF | EUR | 23 507 | 524 323,64 | 3,93 |
| iShares EURO STOXX Banks 30-15 UCITS ETF (DE) | EUR | 5 272 | 136 360,28 | 1,02 |
| Lyxor EUR 2-10Y Inflation Expectations UCITS ETF - C-EUR | EUR | 2 300 | 267 973,00 | 2,01 |
| Lyxor S&P 500 VIX Futures Enhanced Roll UCITS ETF - C-EUR | EUR | 190 986 | 136 975,16 | 1,03 |
| Lyxor US\$ 10Y Inflation Expectations UCITS ETF - C-USD | EUR | 3 788 | 437 589,76 | 3,28 |
| OFI FINANCIAL INVESTMENT SICAV ENERGY STRATEGIC METALS I CAP | EUR | 9,79 | 583 670,99 | 4,37 |
| Ofi Invest Oblig International | EUR | 2 898 | 328 575,24 | 2,46 |
| SAM CLOUD REVOLUTION PLEIADE PART I | EUR | 522 | 333 343,98 | 2,50 |

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Union Plus IC | EUR | 3 | 622 889,97 | 4,67 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | | | 273 262,28 | 2,05 |
| Gestion collective | | | 273 262,28 | 2,05 |
| AMUNDI CFM CUMULUS FUND - CLASS EB EUR | EUR | 2 750 | 273 262,28 | 2,05 |
| Total | | | 12 259 303,38 | 91,86 |

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) | | | |
|--------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant (*) | Devise | Montant (*) |
| A/EUR/USD/20260320 | 3 830,14 | 0,00 | EUR | 2 173 018,31 | USD | -2 169 188,17 |
| Total | 3 830,14 | 0,00 | | 2 173 018,31 | | -2 169 188,17 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|--------------------------------|---------------------|------------------------------------|------------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| EURO STOXX 50 0326 | 10 | 7 750,00 | 0,00 | 584 100,00 |
| NK NIKKEI 225 0326 | 1 | 0,00 | -1 339,79 | 215 111,16 |
| Sous-total 1. | | 7 750,00 | -1 339,79 | 799 211,16 |
| 2. Options | | | | |
| EURO STOXX 50 12/2026 PUT 3000 | 200 | 33 400,00 | 0,00 | -231 656,40 |
| S&P 500 INDEX 06/2027 PUT 4500 | 9 | 60 198,80 | 0,00 | -351 139,38 |
| S&P 500 INDEX 12/2026 PUT 3800 | 40 | 99 765,64 | 0,00 | -628 906,35 |
| Sous-total 2. | | 193 364,44 | 0,00 | -1 211 702,13 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 201 114,44 | -1 339,79 | -412 490,97 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|------------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| EURO BUND 0326 | 4 | 0,00 | -4 400,00 | 510 280,00 |
| US 10YR NOTE 0326 | 4 | 0,00 | -2 498,82 | 382 585,25 |
| Sous-total 1. | | 0,00 | -6 898,82 | 892 865,25 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | -6 898,82 | 892 865,25 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 12 259 303,38 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | 3 830,14 |
| Total instruments financiers à terme - actions | 199 774,65 |
| Total instruments financiers à terme - taux | -6 898,82 |
| Total instruments financiers à terme - change | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - crédit | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | 0,00 |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | 0,00 |
| Autres actifs (+) | 917 887,07 |
| Autres passifs (-) | -27 839,10 |
| Passifs de financement (-) | 0,00 |
| Total = actif net | 13 346 057,32 |

| Libellé de la part | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|-------------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part LIBRE SELECTION MONDIALE | EUR | 250 466 | 53,28 |